

**DÉCISION D'AGRÈMENT POUR RÉALISER
DES ESSAIS OFFICIELLEMENT RECONNUS**

Conformément à l'article R. 253-38 du code rural et de la pêche maritime et à l'article 6 de l'arrêté du 26 avril 2007 relatif aux essais officiels et officiellement reconnus pour l'évaluation des produits mentionnés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime,

Vu la convention passée avec le Cofrac n° 3106,

Vu le rapport d'évaluation réalisé par le Cofrac, en date du 03/12/2022,

L'agrément pour réaliser des essais officiellement reconnus est maintenu, à l'organisme :

TERRES INOVIA

11 rue de Monceau
75008 PARIS 8

sous le numéro : **BPE - 021**

ET POUR LE PÉRIMÈTRE SUIVANT :

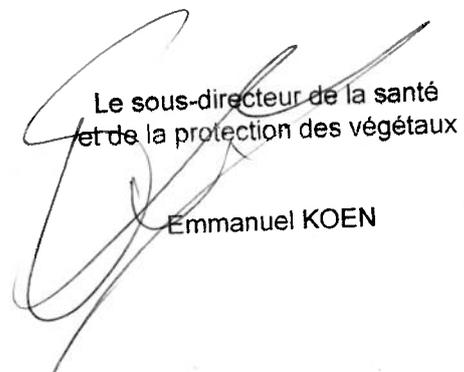
UNITÉ(S)	SECTEUR(S) D'ACTIVITÉ
EN CRAMBADE Ferme d'En Crambade 31450 MONTESQUIEU LAURAGAIS <i>(unité centrale – UE 05)</i>	- Grandes cultures
UE 01 - EVREUX Maison des Agriculteurs 2, voie de la Garenne 27930 GUICHAINVILLE Station d'expérimentation : 1, rue Jean Jaurès 27930 GRAVIGNY	- Grandes cultures
UE 02 - AGEN Chambre d'Agriculture 271, rue Péchabout 47008 AGEN Cedex	- Grandes cultures
UE 04 - DIJON Maison de l'Agriculture 1, rue des Coulots 21110 BRETENIERE Station d'expérimentation – Montbard : 3 bis, rue des Juifs 21500 SAINT REMY	- Grandes cultures
UE 06 - MONS 2, chaussée Brunehaut BP 50136 - Estrée Mons 80203 PERONNE Cedex	- Grandes cultures
UE 07 - NANCY 40, avenue du Gard ZAC de Provence 54460 LIVERDUN	- Grandes cultures

UNITÉ(S)	SECTEUR(S) D'ACTIVITÉ
UE 08 - SUBDRAY Domaine du Grand Chaumois 18570 LE SUBDRAY	- Grandes cultures
UE 09 - SURGERES Domaine du Magneraud Saint Pierre d'Amilly 17700 SURGERES	- Grandes cultures

Cet agrément est valable **jusqu'au 29/10/2024**. L'évaluation de renouvellement devra impérativement avoir lieu 5 mois avant cette échéance.

Date : **27 JAN. 2023**

**Le sous directeur de la santé et
de la protection des végétaux**


Le sous-directeur de la santé
et de la protection des végétaux
Emmanuel KOEN